



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 23 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crèmes solaires visage

Plus d'un tiers des produits analysés insuffisamment protecteurs !

Les résultats inquiétants d'un test en laboratoire exclusif sur 13 crèmes solaires visage étiquetées SPF 50 ou 50+ révèlent qu'un tiers de ces produits n'assure pas le niveau de protection affiché. Au vu de la forte proportion d'étiquetages potentiellement trompeurs, l'UFC-Que Choisir met en demeure les fabricants de rendre leurs produits conformes aux indices affichés ou à défaut de les retirer, et se réserve la possibilité d'engager toute action utile en justice. En outre, l'Association demande à la DGCCRF de sanctionner les marques commercialisant de tels produits, d'intensifier les contrôles et de prendre les mesures pour faire cesser ces pratiques. L'intégralité des résultats du comparatif des crèmes solaires visage testées est disponible dans le numéro du mois de mai du magazine *Que Choisir* ainsi que sur le site www.quechoisir.org.

Le cancer de la peau est l'un des cancers ayant connu la plus forte augmentation ces dernières décennies. Depuis 1990 le nombre annuel de mélanomes diagnostiqués a été multiplié par 2,5 chez la femme et par 4,5 chez l'homme¹. Si la meilleure protection reste bien sûr d'éviter toute exposition prolongée, pour ceux qui veulent profiter du soleil, il est important de pouvoir identifier de manière fiable les produits solaires adaptés à la sensibilité de chaque peau.

L'UFC-Que Choisir a testé le niveau de protection aux UVA et UVB² de 13 crèmes solaires pour le visage d'indices 50 et 50+ et a examiné la composition chimique au regard des risques pour l'utilisateur, pour l'environnement, ainsi que les allégations affichées sur les emballages.

4 crèmes étiquetées 50 et 50+ n'offrent en réalité qu'une protection d'indice 30

Alors que les indices 50 et 50+ sont censés apporter les plus hauts niveaux de protection aux rayons ultraviolets, nos tests montrent que sur les 13 crèmes testées, 5 ne respectent pas les niveaux attendus de protection solaire. Quatre d'entre elles n'atteignent qu'une protection correspondant à un indice 30, dont « *Lancaster Sun sensitive luminous Tan fluide lacté non gras* » indice 50, qui est pourtant la plus chère du test (880 euros le litre !), ou encore « *Vichy capital soleil crème onctueuse protectrice* » 50+ dont le niveau de protection est insuffisant tant pour les UVB que pour les UVA.

L'environnement, dernier souci des fabricants

Si la grande majorité des produits testés est exempte de composés indésirables pour la santé humaine, une large proportion en revanche (10 sur 13) écope d'une mauvaise note environnementale du fait de la présence de composants ayant des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Certains fabricants mal notés profitant du vide juridique en matière d'allégations environnementales pour les cosmétiques, vont jusqu'à afficher des images de coraux assorties de mentions faussement rassurantes telles que « *formule testée en conditions marines* » pour Vichy ou « *Clean and ocean friendly* » pour Lancaster.

Au vu de la forte proportion d'étiquetages potentiellement trompeurs relevée dans son test, l'UFC-Que Choisir :

- **Met en demeure les fabricants de rendre leurs produits conformes aux indices affichés ou à défaut de retirer leurs produits. Eu égard aux pratiques relevées, l'UFC-Que Choisir se réserve par ailleurs la possibilité d'engager toute action utile en justice ;**
- **Saisit à la Direction de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour qu'elle sanctionne les marques commercialisant de tels produits, intensifie les contrôles sur les produits de protection solaire et prenne les mesures pour faire cesser ces pratiques.**

¹ Incidence des principaux cancers en France métropolitaine en 2023 et tendances depuis 1990 – Bulletin épidémiologique hebdomadaire – Santé Publique France - Juillet 2023.

² Protection contre les UVB et les UVA déterminée selon la méthode HDRS hybride combinant des mesures in vitro et in vivo. En cas de mauvais résultat, la mesure est confirmée par les méthodes ISO classiques (*in vivo* pour le SPF, *in vitro* pour les UVA).



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 23 avril 2024

Par ailleurs, l'Association presse le Ministère de l'Environnement à la nécessité d'encadrer les allégations environnementales pour les produits cosmétiques³.

³ En 2022, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGDD) et le Conseil Général de l'Economie (CGE) ont formulé une recommandation similaire – Rapport sur la transition écologique de la filière parfums et cosmétiques – CGDD - Février 2022.